



Retour au domicile du père

Par **laptite**, le **11/10/2015** à **18:36**

Voilà je sais pas quoi faire.

Je dois ramener mes filles chez leur père pour 19h. Mais je viens d'apprendre que lui travail donc il sera pas la à son domicile mais sa nouvelle copine. Je sais pas quoi faire car il travail tpute la nuit. Le jour du jugement j'avais bien dit que je voulais que mes filles soit garder par son père lui ou une personne agréé.

Je n'ai jamais eu le contre rendu du jugement.

Je l'ai prévenu que je serais bien à son domicile à 19h comme prévu mais que si lui ou son père n'étais pas la je ne laisser pas mes enfants à une personne qui n'a aucun droit parental dessus.

Est ce que je suis dans mon droit de refuser de lui laisser